



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quatorze, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. KROELY Alain M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, M. CUILLERY Christian, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT OU EXCUSÉ :

M. CHEDECAL Sylvain.

PROCURATION : NEANT

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 28 juillet 2014 : **Adopté à l'unanimité.**

M. BARAN Gabin a été désigné Secrétaire de Séance.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

1. **Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz (SIPAS) rapport d'activités 2013.**
2. **Admission en non-valeurs**
3. **Demande de remise des pénalités de retard**
4. **Dénomination de voirie à Cessenaz – Le Moulin**
5. **Situation financière du Club de Tennis de Sevrier : mesures à prendre.**

- **Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : contentieux d'urbanisme**
- **Questions diverses :**
Demande de participation au financement du 4L Trophy de l'équipage haut-savoyard.

1. Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz (SIPAS) rapport d'activités 2013.

La présentation du rapport ayant été faite et n'appelant pas de commentaire particulier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a adopté ledit rapport qui est disponible en consultation en Mairie.

2. Admission en non-valeurs

Les services de la trésorerie de Seynod ont transmis à la Mairie une liste de produits irrécouvrables pour un montant total de 610.44 €. Le Trésorier, suite aux poursuites infructueuses, a demandé l'allocation en non-valeurs de ces produits.

Les élus se sont interrogés sur certaines catégories de produits irrécouvrables (mise en fourrière des véhicules, et facturation du restaurant scolaire notamment au regard des impayés plus importants). Les raisons à ces demandes d'admission en non-valeurs sont : personne disparue, montant inférieur au seuil de poursuite fixé à 30 €, insuffisance d'actif sur liquidation judiciaire.

Adopté à l'unanimité

3. Demande de remise des pénalités de retard

La demande de remise des pénalités de retard de 567 € pour non-respect du versement à l'échéance de la deuxième tranche de la Taxe d'Urbanisme générée par le permis de construire référencé PC 074 267 08 x 0028 du 8 décembre 2008 a été accordée par 22 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

4. Dénomination de voirie à Cessenaz – Le Moulin

A la majorité des membres du Conseil municipal, il a été décidé de baptiser la voie privée dans le secteur de Cessenaz – Le Moulin « Impasse du Meunier ».

5. Situation financière du Club de Tennis de Sevrier : mesures à prendre.

Avant d'entamer les débats, Mme Anne-Marie BERTRAND s'est retirée du Conseil.

Monsieur le Maire a ensuite exposé la situation du Club de Tennis de Sevrier, notamment sur le plan financier et sportif. Il a rappelé la décision du Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € en avril dernier pour stabiliser les finances du Club. Il avait été convenu qu'un audit interne réalisé en septembre 2014, permettrait à la municipalité de statuer

sur l'avenir de l'association. M. le Maire donne ensuite la parole à M. DUMOLARD et à Mme BONNEFOY-VERNAY, délégués de la commune auprès du Club. M. DUMOLARD rappelle que lors de l'AG du 4 juin 2014 le Président sortant avait prévu un bilan légèrement négatif et une fin de saison avec près de 4 000 € d'excédent. Cependant, le nouveau Président a réalisé, avec le nouveau bureau, un bilan financier qui s'avère être déficitaire de près de 15 000 €, montant de l'aide demandée par l'association pour continuer à fonctionner.

Il considère que cette demande est justifiée à plusieurs titres :

- l'arrivée d'une nouvelle équipe, sérieuse, dynamique, motivée qui a un véritable projet pour redynamiser les projets du Club
- *Le renouvellement et la diminution du personnel pour contenir les dépenses de fonctionnement,
- un club de Tennis est un élément important pour une commune touristique et participe à l'attractivité du territoire
- le Club pourrait disparaître si l'aide demandée n'est pas accordée.

Par **19** voix pour, **1** voix contre et **5** abstentions une subvention de 15 000 € est accordée au Tennis Club de Sevrier (Mme BERTRAND n'a pris part ni au débat ni au vote).

▪ **Information au CM dans le cadre des délégations accordées par lui au Maire**

Contentieux d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir saisi la SMACL, assureur de la commune, pour défendre ses intérêts dans le cadre d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par Maître GUITTON avocat au sein de la SCP LAMY&ASSOCIES, conseil de la SARL Riant Port contre l'arrêté de fermeture administrative de l'établissement Riant Port.

M. FONTAINE a demandé si ce recours constituait un acte suspensif dudit arrêté et donc de l'interdiction d'exploiter ? La réponse est non.

▪ **Questions diverses**

Demande de participation au financement du 4L Trophy de l'équipage haut-savoyard

Monsieur le Maire et M. FALCONNET ont présenté cette demande. Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de reporter à une séance ultérieure cette question et a proposé de faire la promotion de ce projet auprès des commerçants de Sevrier.

Projet relatif à l'acquisition de la propriété DEZIRAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il a conformément à la décision du Conseil du 28 juillet dernier exercé son droit de préemption pour ce projet d'acquisition. Monsieur le Maire informe le Conseil du refus du Conseil Général de participer au financement de cette acquisition, notamment au regard des espaces naturels sensibles. Pour rappel, le service des domaines, qui a été consulté, estime la valeur de cette propriété à 1 800 000 €. A ce prix devra s'ajouter les travaux de réhabilitation à prendre en compte, qui dépendront de la destination finale du bâtiment. En tout état de cause, ce projet sera porté par l'EPF 74 sur 10 ans, soit environ 220 000 € annuel à supporter pour la Commune.

Un débat s'installe sur la destination finale de ce bien et sur les capacités financières de la commune à assurer par la suite d'autres projets ou le simple entretien des voies communales. Les membres du Conseil affirment comme ils l'avaient fait lors d'une précédente réunion publique le bienfondé d'une telle acquisition, et conviennent qu'un groupe de travail devra être mis en place pour déterminer un projet sur le bâtiment, le parc devant faire l'objet d'une ouverture au public.

Monsieur le Maire a ensuite estimé que cette acquisition, intéressant le projet plus global du Centre avait, au regard des contraintes induites par la Loi littoral et les objections du Préfet, pour effet un redimensionnement du périmètre d'aménagement du projet initial, ce qui dans un premier temps devrait exclure l'ancien terrain de football, orientation qui satisfait M. CUILLERY, et qui selon lui permettra une approche différente du devenir de la Maison Charles Longet et le relogement des associations et des salles paroissiales dans la maison DEZIRAT.

Visite des délégués de la commune au Club de voile

M. MAURIANGE accompagné de Mme BONNEFOY-VERNAY se sont rendus à une invitation du Club de Voile où ils ont constaté l'exemplarité de la gestion et de l'implication de ses membres. Mme BONNEFOY-VERNAY se fait l'écho de vols de moteur de bateaux notamment. Un débat s'est engagé sur l'opportunité de mettre en place ou pas un système de vidéo surveillance sur ce site. Il est convenu de réfléchir à cette question.

France Station Nautique

Monsieur le Maire souligne l'investissement de Mme DE WINNE Nacha et de Mme MALAPLATE dans le cadre de France Station Nautique. Il rappelle qu'une personne de l'Office du Tourisme a fait l'information touristique au sein de la base nautique ; autant le Club que la Commune ont été satisfaits de ce service. Il note qu'une signalétique plus efficace doit être mise en œuvre.

Sevrier en Fête

M. CUILLERY a souhaité s'informer de la situation de l'association et de l'urgence de reconstituer un bureau pour relancer l'animation sur la commune. M. PARIS indique que les comptes font actuellement l'objet d'une analyse qu'il convient de finaliser. Monsieur le Maire souhaite qu'une décision finale soit prise après le versement de la subvention sénatoriale attendue courant septembre. Il faudra ensuite dissoudre l'ancienne association et procéder à la création d'un nouveau comité des fêtes. A cet égard, il souhaite qu'un sondage soit réalisé auprès des différentes associations présentes lors de la fête des associations.

Points de ramassage et de tri des ordures ménagères

Mme TALIN évoque la situation qu'elle estime catastrophique de certains points de ramassage où la conjugaison d'une fréquence de passage insuffisante selon elle et les incivilités rendent les conditions d'hygiène préoccupantes. Monsieur le Maire rappelle que de nombreux incidents ont émaillés la saison (notamment des camions en panne etc...) mais que la situation va rentrer dans l'ordre.

Webcam au port

M. DELOBEL souhaite que ce dossier puisse aboutir rapidement, ce qui donnerait un attrait touristique supplémentaire notamment pour France Station Nautique. Monsieur le Maire indique que cela est en cours.

M. DELOBEL signale par ailleurs un problème de sécurité au niveau du bâtiment Tomme et Beaufort, où une benne à cartons est positionnée juste à côté de l'établissement lui-même en bois, et donc potentiellement menacé en cas de feu dans cette benne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 10.

SEVRIER, le 3 septembre 2014

LE MAIRE,

Jacques REY